

1 Identification

Identificateur de produit
Nom du produit
Utilisations identifiées de la
substance ou du mélange

KRONOS 4311

Revêtements architecturaux
Revêtements industriels
Encres d'imprimerie

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Fournisseur: **KRONOS Canada Inc.**
3390, Marie-Victorin
Varenes QC, J3X 1T4

Numéro d'appel d'urgence **+1-514-397-1550 urgences de transport uniquement (Canada)**
+1-800-424-9300 (Chemtrec) urgences de transport uniquement (U.S.)
+1-800-866-5600 pour d'autres informations sur les produits (8:00 am - 5:00 am, heure centrale des États-Unis)

2 Identification des dangers

Classification de la substance
ou du mélange

Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).

Éléments d'étiquetage
Éléments d'étiquetage SGH
Pictogrammes de danger
Mention d'avertissement
Mentions de danger

néant
néant
néant
néant

3 Composition/information sur les ingrédients**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

Description : **Suspension de dioxyde de titane dans l'eau**

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 77-99-6 Triméthylolpropane (TMP) ≤ 0.32%p/p
EINECS: 201-074-9 ⚠ Repr. 2, H361

Indications complémentaires : **Certains fabricants de TMP ont auto-classé la substance comme étant une substance toxique pour la reproduction humaine de catégorie 2 (Repr. 2, H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus), en vertu du règlement REACH de l'Union européenne, sur la base de leur interprétation des résultats d'une étude de l'OCDE 443 sur la toxicité pour la reproduction sur une génération étendue chez les rats, commandée par ces fabricants. Voir la section 11 pour plus d'informations.**

(suite page 2)

CA/FR

Nom du produit KRONOS 4311

(suite de la page 1)

4 Premiers soins**Description des premiers secours****Indications générales :** Enlever les vêtements contaminés**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**après contact avec la peau :** Laver à l'eau et au savon et bien rincer.**après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Si les irritations persistent, consulter un médecin.**après ingestion :** Rincer la bouche et boire de l'eau en abondance.
Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.**Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponibles.**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Non disponibles.**5 Mesures à prendre en cas d'incendie****Moyens d'extinction**
Moyens d'extinction:Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
Le produit n'est pas combustible**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Aucun**Conseils aux pompiers**
Équipement spécial de sécurité : Adapter les mesures de protection.**6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.**Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas envoyer incontrôlé dans le sous-sol ni dans les terrains.**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, liants acides, liants universels, sciure de bois).

(suite page 3)

Nom du produit KRONOS 4311

(suite de la page 2)

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

Référence à d'autres sections

**Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le section 13.****7 Manutention et stockage****Manipulation :****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Préventions des incendies et des explosions:****Aucune mesure particulière n'est requise.****Le produit n'est pas combustible****Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :****Température de stockage recommandée: >0°C****Indications concernant le stockage commun :****non nécessaire****Autres indications sur les conditions de stockage :****néant****8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :****Pas d'autre indications, voir Section 7.****Paramètres de contrôle Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.****Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle:****Mesures générales de protection et d'hygiène:****Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Conserver à part les vêtements de protection.****Protection respiratoire:****Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard
Le respirateur doit être choisi par une personne techniquement qualifiée.**

(suite page 4)

Nom du produit KRONOS 4311

(suite de la page 3)

Protection des mains:	Choisir les gants en fonction des conditions d'utilisation, de manière à éviter le contact prolongé avec la peau, l'absorption potentielle de TMP par la peau, et de prévenir le dessèchement de la peau et l'irritation qui en résulte. Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Matériau des gants:	Le choix des gants appropriés dépend du type de travail, des caractéristiques de toutes les substances à manipuler et des autres marques de qualité, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Si le produit est utilisé dans une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.
Protection des yeux :	Lunettes de protection.
Protection du corps :	Portez des vêtements de travail de protection à manches longues.

9 Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
Indications générales.**Aspect:**

Etat physique:	liquide
Couleur :	blanc
Odeur :	faible, caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: 8.0 - 9.0**Point de fusion :** non déterminé
Point d'ébullition : non déterminé**Point éclair :** non applicable**Température d'inflammation :** non applicable**Température de décomposition :** non applicable**Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Limites d'explosivité :**
inférieure : Non déterminé.
supérieure : Non déterminé.**Pression de vapeur :** Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
 selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/28/2022

Numéro de version 3.00

Révision: 09/02/2022

Nom du produit KRONOS 4311

(suite de la page 4)

Densité à 20°C:	2.341 - 2.385 g/cm³
Densité relative.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non applicable	
Viscosité :	
dynamique à 20°C:	≤ 800 mPas (Brookfield, 100 rpm)
Teneur en solvants :	
Teneur en substances solides :	76.0 - 77.0 %
Autres informations	Non disponibles.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	
Décomposition thermique / conditions à éviter	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
Conditions à éviter	Pas d'autre indications, voir Section 7.
Matières incompatibles	Pas d'autre indications, voir Section 7.
Produits de décomposition dangereux	Pas d'autre indications, voir point 5.

11 Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :	
Oral	ATE > 2,000 mg/kg
Dermique	ATE > 2,000 mg/kg
Inhalatoire	ATE > 5 mg/m³
Effet primaire d'irritation :	
de la peau :	Pas d'effet d'irritation.
des yeux :	Pas d'effet d'irritation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/28/2022

Numéro de version 3.00

Révision: 09/02/2022

Nom du produit KRONOS 4311

(suite de la page 5)

Sensibilisation : **Aucun effet de sensibilisation.****Toxicité subaiguë à chronique :****CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane****Oral NOAEL 3,500 mg/kg/d (rat) (90 d)****Dermique NOAEL mg/kg/d**
pas de données pertinentes disponibles**Inhalatoire NOAEC 10 mg/m³ (rat) (90 d)****CAS: 77-99-6 propylidynetriméthanol****Oral NOAEL 67 mg/kg (rat)**
subchronic 90-days study**Indications toxicologiques
complémentaires :****Dioxyde de titane**

Le 18 février 2020, l'Union européenne (UE) a publié le règlement délégué classant certaines poudres de dioxyde de titane (TiO₂) comme cancérigènes présumés (catégorie 2) par inhalation en vertu du règlement européen n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (CLP) des substances et des mélanges. Les exigences de classification entreront en vigueur le 1er octobre 2021, rendant obligatoire l'apposition d'étiquettes de danger sur certains produits en poudre de TiO₂ et certains mélanges de poudres contenant du TiO₂ vendus sur le marché de l'UE.

Cette classification du TiO₂ n'est pas fondée sur des données scientifiques nouvelles mais sur des données plus anciennes, scientifiquement contestées, issues d'essais sur les animaux. D'autres études et données approfondies, notamment des études épidémiologiques distinctes sur les travailleurs du TiO₂, n'ont montré aucun lien spécifique entre le TiO₂ et le cancer.

Le TiO₂ a été caractérisé par le CIRC comme pouvant être cancérigène pour l'homme (groupe 2B) par inhalation (et non par ingestion). Il n'a été caractérisé comme cancérigène potentiel ni par le NTP ni par l'OSHA.

Triméthylolpropane (TMP)

Certains fabricants de TMP ont auto-classé la substance comme étant une substance toxique pour la reproduction humaine de catégorie 2 (Repr. 2, H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus), en vertu du règlement REACH de l'Union européenne, sur la base de leur interprétation des résultats d'une étude de l'OCDE 443 sur la toxicité pour la reproduction sur une génération étendue chez les rats, commandée par ces fabricants.

En tenant compte des données de l'étude, le groupe a également déterminé une nouvelle dose sans effet dérivé (DNEL) pour les travailleurs de 0,94 mg/kg/j (voie systémique, à long terme, cutanée). TMP est contenue dans les produits TiO₂ spécifiés à moins de 0,45 %. Voir la section 8 pour les recommandations en matière de contrôle de l'exposition/protection individuelle.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
 selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/28/2022

Numéro de version 3.00

Révision: 09/02/2022

Nom du produit KRONOS 4311

(suite de la page 6)

Catégories cancérogènes
IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane: 2B
CAS: 3252-43-5 dibromoacétonitrile: 2B
CAS: 7664-93-9 acide sulfurique: 1
NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)
CAS: 7664-93-9 acide sulfurique: K
12 Données écologiques

Toxicité	En raison de la composition, il est supposé qu'aucune toxicité aquatique posés par la mélange.
Persistance et dégradabilité	Non disponibles.
Potentiel de bioaccumulation	Non disponibles.
Mobilité dans le sol	Le produit n'est pas mobile dans le sol.
Autres effets néfastes	Non disponibles.

13 Données sur l'élimination
Méthodes de traitement des déchets
Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux (municipaux).

Emballages non nettoyés :
Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux (municipaux).

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU	
DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
Désignation officielle de transport de l'ONU	
DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
Classe(s) de danger pour le transport	
DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
Groupe d'emballage	
DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	néant
Dangers pour l'environnement	
Polluant marin :	Non

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/28/2022

Numéro de version 3.00

Révision: 09/02/2022

Nom du produit KRONOS 4311

(suite de la page 7)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur **Aucune**
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC **Non applicable.**

15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement **Non disponibles.**

Statut TSCA et Canada DSL:

Tous les composants ont la valeur ACTIVE.

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (WHMIS) EPA (Environmental Protection Agency)

Aucun des composants n'est compris.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes **H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.**

Contact : **KRONOS Canada Inc.
3390, Marie-Victorin
Varennes QC, J3X 1T4
e-mail : SDS-NA@kronosww.com**

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité **09/02/2022**

Acronymes et abréviations: **ICAO: International Civil Aviation Organisation
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent**

* Données modifiées par rapport à la version précédente **Modification en conformité avec RPD, Annexe 1**